

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du Jeudi 22 février 2018**

L'an deux mille dix-huit le 22 février à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame CHAVILLON, Maire** de la commune d'Auteuil-Le-Roi

Étaient présents : Mme PATIN, M. CAPELLE, M. BERTHON, Mme BRUNET, Mme ROSSET, Mme HAMON, M. MUZAS, M. FORTIER, M. LATIL,

Étaient excusés : M. CANAC a donné procuration à M. CAPELLE
M. BEGUE a donné procuration à M. BERTHON
M. BLONDEAU a donné procuration à M. LATIL

Nombre de membres élus	13	Date de la convocation	15 février 2018
Nombre de membres présents	10	Date de l'affichage	15 février 2018
Nombre de membres votants	13		

Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance

Mme le Maire propose Mme BRUNET comme secrétaire de séance.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité **13 voix POUR**.

Point N° 2 : Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2018

Mme le Maire propose l'approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2018
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte rendu **12 voix POUR 1 voix CONTRE M. FORTIER**

Point N° 3 : Approbation du compte de gestion du commerce 2017 – budget du commerce

Madame le Maire expose au Conseil municipal le Compte de Gestion de Madame le Receveur Municipal qui correspond à son Compte Administratif 2017.

Le Compte de Gestion 2017 confirme les résultats de clôture du compte administratif, à savoir :

Déficit d'Investissement :..... - 3 150.86 €
Excédent de Fonctionnement :..... + 23 268.39 €
Résultat de clôture :..... + 20 117.53 €

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2017 de Madame le Receveur Municipal de Montfort l'Amaury **POUR 13 VOIX**

Point N° 4 : Approbation du compte administratif 2017 – budget commerce

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-31, L. 2122-21,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire relatif au compte administratif 2017,
Madame le Maire sort de la salle du conseil et le conseil municipal peut procéder au vote, et adopte le Compte Administratif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

Conseil Municipal 22 février 2018

Réalisé

Dépenses de fonctionnement.....19 423.25 €
Recettes de fonctionnement.....42 691.64 €
Résultat de clôture..... + 23 268.39 €

Dépenses d'investissement.....-.....25 387.59 €
Recettes d'investissement.....22 236.73 €
Résultat de clôture.....-3 150.86 €

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, 12 voix POUR, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2017 de Madame le Receveur Municipal de Montfort l'Amaury

Point N° 5 : Affectation du résultat pour le budget du commerce

le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant par 12 voix POUR, le compte administratif, qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -12 019,53€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 37 230,47€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -3 150,86€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 23 268,39€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 15 170,39€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 15 170,39€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 45 328,47€

Point N° 6 : DOB du commerce

Comme il en a été convenu lors de réunions précédentes, le Conseil Municipal décide d'installer une pompe à chaleur qui fera office de chauffage l'hiver et de climatisation l'été.

Le plancher de la réserve fera également l'objet d'une réparation approfondie.

Point N° 7 : Vote du budget primitif 2018 – budget commerce

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu l'exposé de Madame Patin, adjointe aux finances

Conseil Municipal 22 février 2018

La commission des finances entendue,
Vu le budget primitif 2018,

Mme PATIN, rapporteur de la commission finances, expose le budget primitif 2018 du commerce à l'ensemble des conseillers.

Dans la mesure où les élus ont été informés avant le vote des modalités d'application du budget 2018 et conformément à l'article L2312-2 du CGCT, le Budget Primitif est voté au global pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

CHAPITRE	MONTANT EN €
011 Charges à caractère général	43 232.93
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	3 000.00
023 Virement à la section d'investissement	26 691.84
042 Opérations ordre de transfert entre sections	10 217.20
66 Charges financières	5 146.18
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	88 288.15

**Le Budget Primitif 2018 « DEPENSES de FONCTIONNEMENT » est approuvé à l'unanimité
13 VOIX POUR**

RECETTES :

CHAPITRE	MONTANT EN €
R002 Résultat d'exploitation reporté	45 328.47
042 Opérations ordre de transfert entre sections	14 173.52
70 Vente de produits	595.00
75 autres produits	28 191.16
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	88 288.15

**Le Budget Primitif 2018 « RECETTES de FONCTIONNEMENT » est approuvé à l'unanimité
13 VOIX POUR**

INVESTISSEMENT

DEPENSES :

CHAPITRE	MONTANT EN €
D001 Solde d'exécution section investissement reporté	15 170.39
042 Opérations ordre de transfert entre sections	14 173.52
16 emprunt et dettes	26 735.52
21 Immobilisations corporelles	11 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	67 079.43

**Le Budget Primitif 2018 « DEPENSES d'INVESTISSEMENT » est approuvé à l'unanimité
13 VOIX POUR**

RECETTES :

CHAPITRE	MONTANT EN €
021 Virement de la section de recettes	26 691.84
040 Opérations ordre de transfert entre sections	10 217.20
10 Emprunts et dettes	15 170.39
16 emprunt et dettes	15 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	67 079.43

Le Budget Primitif 2018 des « RECETTES d'INVESTISSEMENT » est approuvé à l'unanimité 13 VOIX POUR

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, **13 voix POUR**, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2018 du Commerce multi services

Point N° 8 : Vote des taux communaux

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 16 mars 2012

Vu la réunion de la Commission Finances en date du 9 février 2018

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité **13 voix POUR** de fixer les taux fiscaux pour l'année 2018 comme suit :

Taxes	2017 En %	2018 En %
Taxe d'habitation	11.52	11.81
Taxe foncière sur le bâti	17.33	17.76
Taxe foncière sur le non bâti	60.10	61.60

Point N° 9 : Vote des subventions communales aux associations

Après avoir entendu le rapporteur de la commission culture, et après en avoir discuté en réunion préparatoire du budget avec les élus présents à cette réunion, Madame PATIN propose que soit voté les subventions aux associations selon le montant réparti comme suit :

NOM ASSOCIATION	PROPOSITION 2018
ARPENT DE BACCHUS	460,00 €
AUTEUIL GYM	460.00 €
AVENIR SPORTIF AUTEUILLOIS	460,00 €
BOXE FRANCAISE	460,00 €
C DANS L'AIR	250,00 €
CLUB DE LOISIRS AUTEUILLOIS	460,00 €
COMITE DES FETES	460,00 €
FEEL'NESS	460,00 €
KRAV MAGA	460,00 €

Conseil Municipal 22 février 2018

LES P'TITES FRIMOUSSES	0,00 €
L'OISEAU LIRE	460,00 €
YAKAFOKON	250,00 €
Sous Total Subventions associations Auteuil (Sportif/Culturel/Educatif)	4 640,00 €
CHASSE AUTEUIL LE ROI	250,00 €
EPARCHE	250,00 €
U.N.C	250,00 €
Sous Total Subventions associations Auteuil (Autres)	750,00 €
AFSEP (sclérose en plaque)	70,00 €
CROIX ROUGE	70,00 €
PREVENTION ROUTIERE	70,00 €
Sous Total Subventions associations autres	210,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	5 600,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **vote** les subventions aux associations **13 voix POUR**

Point N°10 : Vote des subventions attribuées au CCAS et à la Caisse Des Ecoles

Vu le Code des Collectivités territoriales,
Vu l'exposé de Madame Patin, adjointe aux finances
Vu le budget primitif 2018,
La commission des finances entendue,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **13 voix POUR** les subventions communales pour la caisse des écoles et le CCAS pour un total général de **5 500.00 €** se décomposant comme suit :

. Subvention CDE 1 500.00 € Imputation au 657361
. Subvention CCAS 4 000.00 € Imputation au 657362

Point N°11 Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-21, R. 153-20 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 novembre 2008 ayant prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU),

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 2017 ayant arrêté le projet *d'élaboration* du PLU,

Vu l'arrêté du maire en date du 10 novembre 2017.soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le conseil municipal,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu les avis des services consultés, notamment la levée de toutes les réserves et la prise en compte de la totalité des recommandations du commissaire enquêteur suite aux observations formulées pendant l'enquête publique, et aux avis des Personnes Publiques Associées,

Vu les modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme arrêté et listées dans les 3 tableaux annexés à la présente délibération,

Conseil Municipal 22 février 2018

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal, est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

-décide d'approuver le PLU à l'unanimité tel qu'il est annexé à la présente, **12 voix POUR et 1 voix CONTRE M. FORTIER**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le dossier de plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie d'Auteuil-le-Roi aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément aux articles R. 153-20 et suivants du code de l'urbanisme.

Point N°12 : Autorisation donnée à Mme le maire pour entamer les démarches de prospection en vue de céder le terrain situé au 39 grande rue

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération N°4 du mois d'avril 2014 donnant délégation à Madame le Maire

Vu l'acte d'achat de la parcelle cadastrée D N° 462

Mme Le Maire expose au Conseil municipal que la vente du terrain communal situé au 39 Grande Rue s'avère nécessaire pour pallier les dépenses d'investissement au budget 2018, notamment celles du triennal.

Considérant que la commune a besoin de ressources pour faire face à certaines dépenses nécessaires au bon fonctionnement du village,

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **13 voix POUR**

- **Autorise** Madame le Maire à engager les démarches nécessaires à la vente du dit bien
- **Autorise** Madame Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce terrain de gré à gré dans les conditions prévues par l'article L.2241-6 du Code général des collectivités territoriales,
- **Charge** Madame Le Maire d'établir le cahier des charges de l'aliénation

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21H58